

Quels sont les droits quand on est en concubinage?

Par Visiteur
Bonjour, je vis en concubinage avec cet homme depuis bientôt 26 ans, nous avons deux enfants de 20 ans et 15 ans qui son scolarisés et je voudrais savoir quels sont mes droits et ceux de mes enfants en cas de séparation avec leur père (qui a une aventure avec une autre femme) est il obligé de me verser une pension ? je tiens à préciser que je ne travaille pas pour le moment.
Par Visiteur
Boniour Madame

Etant donné que vous n'êtes pas mariée, vous n'avez pas de lien avec votre concubin. Autrement dit il n'y a pas de devoir d'aide et de secours entre vous.

si vous décidez de le quitter il ne vous sera pas redevable d'une prestation compensatoire.

Par contre si vous avez la garde principale de votre fils mineur, vous pourrez solliciter pour ce dernier le versement d'une pension alimentaire.

Quant à votre fils majeur s'il n'est pas autonome financièrement, il en ira de même.

Cordialement